L'Anarcho-syndicaliste

N°181 - Le numéro : 1,60 €

Mai – Juin 2014

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » *Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes*

Propos d'un abstentionniste

Christophe Bitaud

Nous voici, nous abstentionnistes, relégués au rang de criminels depuis les dernières élections européennes. Le moins que l'on puisse dire c'est que nous sommes nombreux. 56,5% des français, 65,5% des portugais, 80,5% des tchèques et 87% des slovaques pour ne prendre que ces quelques exemples significatifs. Pour une fois que l'on peut me compter dans les rangs d'une majorité !

A en croire les politicards de tous bords, les « experts », les chroniqueurs et autres donneurs de leçons patentés nous sommes responsables de tous les maux.

A commencer, bien sûr, par la montée de la menace fasciste. Qu'il me soit permis de faire remarquer à toutes les bonnes âmes, souvent de gôche, que lors des élections européennes de 2009, le taux d'abstention était encore plus élevé, 59%, alors que le score du Front national était de 6,5%. Ce qui n'empêche nullement « l'intelligentsia » de clamer haut et fort que l'abstention est la cause de la montée de l'extrême droite, sans bien évidemment le démontrer. Bien sûr, si certains ont décidé de voter pour ce parti autoritaire et réactionnaire ce n'est nullement parce que les partis « respectables » sont tous mouillés dans des scandales politico-financiers, ni parce que ces mêmes partis « démocratiques » se succèdent au pouvoir depuis des lustres pour mener la même politique d'austérité qui laisse la classe ouvrière exsangue, ce n'est pas parce que la misère sociale génère les fantasmes et le repli communautaire, non ! C'est parce que, comme des millions de travailleurs, je me suis abstenu. Il fallait y penser !

Pourtant, en dépit des discours du clan Le Pen, le Front National n'est ni plus ni moins qu'un rouage du système qu'il fait mine de dénoncer. Outre que ses propositions économiques se situent clairement dans le cadre de ce système économique criminel, il joue à merveille le rôle d'épouvantail indispensable à toute politique d'union nationale. Car que nous dit François le second, à l'issue de cette seconde claque électorale consécutive pour la politique gouvernementale ? Tout simplement qu'il faut poursuivre la politique d'austérité, la destruction de nos droits sociaux, le démantèlement de la République ... Qu'il convient même d'accélérer le rythme des contre–réformes et que pour ce faire il a besoin de l'unité nationale.

Abstentionnistes, nous serions responsables de la faillite de la « grande idée européenne ». Bien que sans doute quelque peu exagéré, pour ma part, j'assume cette responsabilité et je m'en honore. Oui, depuis que j'ai eu l'âge de militer et de m'engager, j'ai toujours combattu cette Union européenne totalitaire et vaticane, cette résurgence du saint empire romain germanique, ce monstre froid inspiré de la doctrine sociale de l'Eglise qui tente d'en finir avec la démocratie, la lutte des classes et tous leurs acquis, politiques, sociaux et économiques. N'en déplaise aux hérauts du quatrième Reich qui n'ont de cesse de décrire l'abstentionniste comme un ignorant, un inculte, nous avons, tout au contraire, bien compris la nature profonde de leur Union européenne. La classe ouvrière, qui est la composante essentielle des abstentionnistes, subit quotidiennement, partout en Europe, les politiques d'austérité imposées par Bruxelles, comment dès lors s'étonner qu'elle refuse d'accorder une quelconque légitimité à la bureaucratie européenne et à ses subsidiaires nationaux ? Est-ce un hasard si c'est dans les pays de l'est ou au Portugal, pays qui subissent de plein fouet la misère capitaliste, que le taux d'abstention bat tous les records ? La Grèce, ruinée par la Troïka, fait figure d'exception mais il faut noter que la classe ouvrière grecque a voté massivement pour Syriza, un parti se voulant en rupture avec l'Union européenne. L'avenir nous éclairera sur la pertinence de ce choix...

Alors oui, assumons fièrement notre acte de résistance, notre abstention. Il était hors de question, d'accorder quelque légitimité que ce soit à cette Union européenne totalitaire et à ses valets nationaux. Et maintenant ? Poursuivons « la besogne syndicale, obscure mais féconde ».

Cessez de nous sauver au profit du nouvel ordre mondial !

Bertrand Kanban

Suite aux élections européennes, François Hollande nous parle de *« la vérité douloureuse des résultats »* mais en conclut que *« la ligne de conduite ne peut pas dévier en fonction des circonstances »*.

Le mépris devient permanent,

notamment depuis le traité de Lisbonne adopté par la France en dépit du NON infligé par les électeurs au projet de constitution européenne d'un Etat supranational (mai 2005), en substituant le parlement des godillots à la constitution française.

Donc, le *« Ne rien changer »* de François Hollande s'inscrit en ligne droite dans la marche de l'union européenne vers une intégration totalitaire imposée aux peuples des Etats membres.

On devrait être « rassurés » quand François Hollande est soutenu par la commission européenne pour mieux mettre en cause les retraites, la sécurité sociale, le code du travail, etc... Lors de sa conférence de presse, José Manuel Barroso a en effet estimé que la France allait *« dans la bonne direction »* en précisant toutefois *« Nous demandons au gouvernement de détailler davantage les mesures qu'il entend prendre pour atteindre l'effet structurel requis en 2015. »*.

Les travailleurs, les citoyens et les démocrates vont se charger de mettre un coup d'arrêt pour démontrer que, dans la vie politique et sociale, ces « circonstances » ne sont pas autre chose que la lutte de classe et que la signification du résultat des élections européenne est le rejet total et sans appel de la politique pro-européenne des gouvernements de gauche et de droite qui se succèdent depuis 1982.

1982, de sinistre mémoire,

car pour la première fois, un gouvernement a décrété la suspension des accords entre les syndicats ouvriers et patronaux ainsi que les conventions collectives. Est-ce un hasard si le gouvernement Hollande-Valls veut suspendre les délégués et comités d'entreprise pour, respectivement, les entreprises de plus de 11 salariés et celles de plus de 50 salariés ?

Ce n'est pas sans rapport avec les discussions secrètes entre la commission européenne et les Etats-Unis au sujet du projet de traité transatlantique, divulgué par Le Monde diplomatique de juin 2014, dans lequel l'UE s'efforce de consolider son rôle de vassal qu'elle tient depuis 1956, c'est-à-dire depuis la CEE mise en place par les Etats-Unis, Schuman et Monnet, appelée officiellement traité de Rome.

Depuis des années, il est habituel d'entendre à la confédération CGT FO que l'Union européenne a permis de ne pas avoir la guerre et de créer un rapport de forces vis-à-vis des Etats-Unis sur le plan économique et politique.

Or force est de constater que le saint-empire-romain-germanique a substitué à la guerre entre les Etats européens les guerres aux frontières d'empire et mieux a participé et participe aux « guerres humanitaires » sous l'égide de l'impérialisme américain, en Irak, Lybie, Afrique...et provoque les guerres civiles, hier dans les Balkans et aujourd'hui en Ukraine, en soutenant une opposition dominée par le parti national-socialiste.

Les traités transatlantiques

menés en secret par la commission européenne sont la marque d'une soumission et sont contraires aux prétendues protections politiques et économiques des Etats-Unis et des multinationales, qui n'ont jamais cessé d'exister, y compris pendant la seconde guerre mondiale, comme la bourse de Francfort marquée par la puissance des Rothschild.

Il est grand temps de dire la vérité aux travailleurs et aux citoyens sur le rôle néfaste de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui ne sont que des instruments de la politique de la commission européenne en tant que « gouvernance » aliénant le parlement européen et les Etats membres.

Il est grand temps de dire que nous, syndicalistes, travailleurs, citoyens, démocrates, nous ne sommes pas engagés à défendre la ligne de conduite dont le président François Hollande ne veut pas dévier car tenu, comme son prédécesseur, par la gouvernance européenne.

Il est grand temps de sortir des conférences de dialogue social et de considérer « le pacte de responsabilité » comme « le pacte d'avenir de la Bretagne » comme des tentatives de déposséder la classe ouvrière et les citoyens de tous les acquis sociaux, économiques, démocratiques et politiques afin de mettre en place une Europe des peuplades , ce qu'aujourd'hui ils appellent les régions (changer la terminologie pour mieux cacher le fond issu du saint-empire).

Il est grand temps de refuser, sans appel, le rôle de subsidiaires que l'UE entend attribuer aux syndicats, et notamment à la confédération CGTFO, via la CES.

J'entends déjà les cris de ceux qui veulent « sauver la maison » en encourageant le bureau confédéral à continuer les « négociations » avec le gouvernement au plan national, tel un syndicat subsidiaire. C'est comme un écho à ce que Doriot et Déat ont infligé au mouvement ouvrier en préparant la charte du travail et le gouvernement de Vichy. D'où la célèbre exclamation du secrétaire général de la SFIO, Léon Blum, répliquant à Déat : *« Je suis épouvanté ! »*.

Vous aussi les petits bureaucrates, attachés à vos petits privilèges, arrêtez de « sauver la maison » ! Vous avez raison de craindre la révolte salutaire de la classe ouvrière dont le vent va vous balayer.

La croisée des chemins...

L'Union européenne, saint-empire-romain-germanique, soutient François Hollande et son gouvernement comme la corde soutient le pendu. La CFDT a déjà fait le deuil de ce gouvernement à l'agonie et propose au patronat *« un grand compromis économique et social »*. **Les héritiers d'Emmanuel Mounier et du régime de Vichy**, sous le bleu symbolique de la vierge Marie, préparent des nouvelles transitions contre la république issue des Lumières et, « modernité » oblige, pour un nouvel humanisme qui n'est pas autre chose que le retour à la béatitude du christianisme, certes auréolé des prétendues « valeurs » de l'Union européenne.

Convention assurance-chômage : retirez la signature !

L'accord sur la convention d'assurance-chômage signée par la CGTFO, la CFDT et la CFTC, est une catastrophe, non seulement pour les intermittents du spectacle, naturellement, mais également pour l'ensemble des salariés car cela représente une régression extrêmement grave de leurs droits à indemnisation.

C'est pourquoi l'Union départementale Force Ouvrière du Finistère a décidé de soutenir le mouvement des intermittents du spectacle concernant la remise en cause de leurs droits mais également à poursuivre son action contre cet accord et d'adresser un courrier à Jean-Claude Mailly dans ce sens.

Il n'est pas trop tard pour retirer sa signature ou, plutôt, il est urgent de le faire, car les conséquences que nous avions évoquées sont encore plus désastreuses.

Les spécialistes du droit social font état de la volonté de « Pôle Emploi » de procéder, sur la base de cet accord, à des récupérations rétroactives des sommes obtenues par les salariés devant les conseils de prud'hommes. Ce sont donc les salariés qui bénéficieront d'indemnités compensatrices de préjudice qui participeront au renflouement de l'Unedic.

Alors que « Pôle Emploi » a déjà le pouvoir de récupérer jusqu'à six mois d'indemnité auprès des employeurs jugés fautifs par les prud'hommes, on ne peut que déplorer que l'opérateur public n'utilise que trop rarement cette faculté légale.

C'est donc sur le dos des salariés que « Pôle Emploi » ira récupérer ses indemnités.

Sur la base de ces éléments, la confédération CGTFO serait bien inspirée de retirer sa signature et les secrétaires d'unions départementales de syndicats et les secrétaires de fédérations bien avisés de la conseiller vivement de ce retrait.

Marc Hébert

L'Anarcho-syndicaliste n°52 de septembre 1999 avait tenu à saluer la prise de position du CCN de la CGT FO, qui dans sa résolution générale adoptée à Toulouse, déclarait : *« Rappelant son attachement à la République une indivisible et laïque, fondée sur la liberté, l'égalité et la fraternité, le CCN dénonce la Charte européenne des langues régionales et minoritaires qui s'oppose à cette conception en officialisant la notion de communautarisme et de discrimination entre les citoyens. »*.

Aujourd'hui, Hollande aux ordres de l'UE, le projet de sa ratification refait surface. Il est porté par l'acte III de la décentralisation, qui déconstruit, chaque jour un peu plus, la république, et particulièrement promu via le *« Pacte d'avenir de la Bretagne»* que le gouvernement et ses subsidiaires locaux entendent imposer.

Nous publions ci-contre le communiqué adopté par les 9 Unions départementales CGTFO, réunies à Nantes le 20 mai 2014.

Communiqué

Réunies à Nantes le 20 mai 2014, les Unions départementales de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE des Côtes-d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe et Vendée rappellent l'opposition de notre Confédération à la ratification de la « Charte des langues régionales ou minoritaires ».

Fidèle à l'égalité républicaine, la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE a manifesté à de nombreuses reprises, son attachement aux départements et aux communes face aux divers projets de régionalisation qui, d'une manière sournoise s'inscrivent dans la perspective de l' « Europe des régions » qui suppose la dislocation des « Etats-nation ».

Les Unions départementales de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE rappellent qu'historiquement, le premier découpage en région de la république une et indivisible a été réalisé pendant l'occupation par le Maréchal Pétain et que déjà, il s'inscrivait dans un projet européen voulu par le régime nazi.

En 1969, notre Confédération a appelé à voter Non au référendum du Général de Gaulle, contribuant ainsi à l'échec d'une réforme constitutionnelle qui prévoyait la régionalisation et l'intégration des Confédérations syndicales dans un Sénat à caractère corporatiste.

S'agissant des projets de l'actuel gouvernement, les Unions départementales la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE ne sauraient participer d'une manière ou d'une autre, aux discussions sur un nouveau redécoupage.

Que ce soit sous la forme d'un rattachement de la Loire-Atlantique à la région Bretagne dont l'objectif est de réhabiliter les provinces de l'époque féodale ou sous la forme de grandes régions dont les frontières sont à géométrie variable, copiant ainsi les länder allemands, toutes ces propositions participent à la destruction du cadre national de nos conquêtes sociales, en particulier du statut de la fonction publique, du code du travail et de nos conventions collectives.

Fait à Nantes, le 20 mai 2014

A propos de la *«Charte européenne des langues régionales ou minoritaires»*

Le 28 janvier 2014, l'Assemblée nationale a voté une proposition de loi constitutionnelle **(1)** permettant la ratification de la sus-dite *«Charte»* **(2)** dans les conditions suivantes: députés: 577; votants: 529; exprimés: 510; pour: 361; contre: 149.

Cette «petite loi» comporte l'article unique qui suit:

Après l'article 53-2 de la Constitution, il est inséré un article 53-3 ainsi rédigé:

Art. 53-3: La République peut ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires adoptée à Strasbourg le 5 novembre 1992, signée le 7 mai 1999, complétée par la déclaration interprétative exposant que:
1- L'emploi du terme «groupe» de locuteurs dans la partie II de la charte ne conférant pas de droits collectifs pour les locuteurs des langues régionales ou minoritaires, le Gouvernement de la République interprète la charte dans un sens compatible avec la Constitution, qui assure l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion;
*2- le «d» **(3)** de l'article 7 et les articles 9 et 10 de la charte posent un principe général n'allant pas à l'encontre de l'article 2 de la Constitution, en application duquel l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public, ainsi qu'aux usagers dans leurs relations avec les administrations et services publics.*

Depuis la date de la signature de cette *«Charte»*, le nombre des locuteurs des langues régionales et minoritaires n'a cessé de diminuer, voyons pourquoi, et voyons d'abord comment s'est posé et se pose le problème linguistique dans notre Histoire.

Langues, dialectes, patois, ...

Les empires sont remplis d'adeptes de *«langues supérieures»*, de pourfendeurs de *«dialectes vulgaires»*, méprisant jusqu'à *«tel ou tel accent»* qui sent trop la plèbe. N'adoptons pas leur langage.

La linguistique, science étudiant le langage et les langues, fait peu de différence entre ces trois termes: tout dépend de la surface de diffusion ou, en d'autres termes, du nombre de locuteurs concernés. Aussi pour la suite de cette analyse, je n'utiliserai que le terme *«langue»*, sauf nécessité absolue d'utiliser un synonyme.

***«Langues unifiées»* ou *«ensembles dialectaux»* ...**

Une langue n'existe que par ses locuteurs. Toute langue est capable, par la seule volonté de ceux-ci, de créer des termes nouveaux – substantifs, adjectifs, verbes, ... - à partir de ses propres racines linguistiques, ou par emprunt à d'autres langues.

La langue française, par exemple, est riche d'un tas de mots que l'on utilise plus ou moins souvent, et ses locuteurs en créent chaque jour un nouveau en moyenne. Elle fut *«universitairement unifiée»* il y a bien longtemps, et, depuis, ses *«variantes dialectales locales»* sont devenus insignifiantes. La langue italienne, elle, fut unifiée beaucoup plus récemment, les *«variantes dialectales locales»* y ont souvent plus d'importance. L'occitan et le breton ne sont pas unifiés *«territorialement»*, bien qu'unifiés *«universitairement»*, et la diminution du nombre de leurs locuteurs n'incite pas à la création de néologismes.

Pour éviter tout procès en sorcellerie de la part des adeptes des langues *«supérieures»*, je précise ici que je parle bien *«d'unification»* et non *«d'épuration»*. L'unification universitaire ne fait qu'admettre en théorie ce qui est déjà réalisé par la pratique de la langue, tandis que l'épuration vise à refuser au nom d'une *«théorie»* - la pureté linguistique – ce que la pratique admet communément: l'emprunt à des racines linguistiques autres. La pratique admet la reconnaissance de variantes dialectales, c'est l'unification; l'épuration choisit la variante qu'elle estime supérieure. Ainsi l'occitan et le breton sont des langues comme les autres, même si leurs *«variantes dialectales locales»* sont ou sont devenus importantes.

Progression et régression de l'usage d'une langue, unification, ...

Une langue n'a d'autres raisons d'être que d'assurer la communication codée entre individus. Qui n'a pas le code ne comprend pas la communication, ne peut échanger. De sorte que le code soit bien commun, un processus visant à définir le sens de chaque terme utilisé (et non *«admis»*!) est mis en place, dans le cadre universitaire: il se nomme *«unification»*.

La relation entre individus étant entre-autres l'échange économique, la langue utilisée dans ce cadre est limitée au territoire de l'échange (langue

.../...